



RESULTATS DU VOTE

Nombre de votants : 26

Voix favorables : 26

Voix défavorables : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15/11/2022

DELIBERATION

n° CA 2022 - 135

*Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(IRIT UT1 – CRB 950)*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la Présidente,

Article unique :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, prend acte des décisions dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,



Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 15/11/2022

DELIBERATION n° CA 2022 - 135

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président

(IRIT UT1 - CRB 950)

[illegible]